



POUR ÉVALUER VOTRE DISPOSITIF DE PRÉVENTION

L'évaluation, une étape indispensable pour dynamiser votre démarche de prévention et progresser à la fois sur le fond et la forme.

Deux temps de bilan sont proposés : faire le point collectivement sur les actions mises en place et sur votre dispositif de prévention. ¹

Évaluer vos actions en 3 points

Vous suivez la mise en œuvre du plan d'actions. Pour en tirer plus d'enseignements, prenez aussi le temps de formaliser un retour d'expérience sur vos réalisations.

- 1** Les solutions ont-elles apporté les résultats escomptés ?
Comment les salariés apprécient les transformations ?
Font-ils part d'effets indirects ou de difficultés persistantes ?
- 2** Comment expliquer les limites des solutions mises en place ?
Les solutions envisagées correspondent-elles bien aux causes du problème ?
Les principaux aménagements ont-ils pu être réalisés ?
Certaines solutions s'avèrent-elles inadaptées dans le travail au quotidien ?
- 3** Que faire pour avoir des solutions plus efficaces ?
Faut-il apporter des corrections et mieux articuler les différentes solutions ?
Faut-il ajuster les processus d'analyse et de recherche (la durée et les délais, la formalisation des besoins, les acteurs à impliquer...) ?

Évaluer votre démarche selon 5 axes

En utilisant la grille proposée en groupe de travail ou en CHSCT, vous pourrez débattre des actions de votre entreprise et de la qualité de votre dispositif. Elle vous permettra ainsi de prendre la mesure des aspects installés et des aspects à renforcer.

En recommençant cet exercice périodiquement, vous pourrez aussi mesurer les progrès réalisés ou les difficultés récurrentes.

Vous en déduirez alors les efforts à faire pour consolider la prévention.

¹ : D'après « La prévention durable des TMS », BERNON (Jacques), ESCRIVA (Evelyne), SCHWEITZER (Jean-Michel) – EDITIONS DE L'ANACT, 2011, 121 pages (collection Agir sur)



Choisissez l'item qui correspond le mieux à la situation de votre entreprise. Reportez le résultat par critère (0,1 ou 2) et le total par axe (de 0 à 4).

Niveau 0 (non initié)	Niveau 1 (initié)	Niveau 2 (complet)					
On ne peut pas discuter sereinement des douleurs articulaires d'un salarié sans que cela devienne un conflit.	Les TMS sont identifiés par le service de santé au travail et la direction. C'est un point régulièrement abordé en CHSCT (avec les représentants du personnel), des actions de prévention sont prévues.	L'évolution des TMS est bien connue par la direction et les représentants du personnel. L'ensemble du personnel connaît ce sujet et les actions menées.					
Identification de l'importance des TMS dans l'entreprise			0	1	2		
La direction ne fait aucun lien entre les maladies professionnelles et les coûts directement associés.	Les conséquences des TMS sont connues : tant sur le plan de la santé des salariés que sur celui des difficultés que cela crée sur la qualité de l'activité.	L'ensemble des responsables de service, s'engage dans la prévention car ils connaissent les effets sur la qualité des missions.					
Compréhension des enjeux de performance			0	1	2		
Axe 1 : La prévention est-elle stratégique pour les acteurs de notre structure ?			0	1	2	3	4
Quand les salariés font part de leurs douleurs ou fatigue, on répond : « Si tu changeais de posture tu serais moins embêté ».	Les matériels sont régulièrement remplacés. La durée d'apprentissage est désormais plus longue pour que les nouveaux n'aient pas de douleur.	L'organisation, les aménagements ou les nouveaux locaux sont conçus avec le concours des salariés ; cela permet de bien s'entendre sur les exigences des gestes professionnels.					
Compréhension du geste professionnel			0	1	2		
Il y a quelques temps la situation de Pierre a été revue pour soulager ses TMS. Maintenant, c'est le référent santé-sécurité qui verra si d'autres cas se déclarent.	Un programme de prévention priorise les actions selon les situations de travail. La direction a confié le suivi au responsable RH qui mobilise un groupe.	La direction intègre la prévention dans la gestion de la structure. Un plan complet est révisé périodiquement ; il est prioritairement axé sur les changements d'organisation.					
Mobilisation des différents niveaux de prévention par les acteurs			0	1	2		
Axe 2 : Les conditions d'une prévention durable sont-elles réunies ?			0	1	2	3	4



Niveau 0 (non initié)	Niveau 1 (initié)	Niveau 2 (complet)					
Le CHSCT a demandé d'aménager le poste de Paule qui a eu un problème de dos. Mais il est possible que d'autres personnes aient les mêmes difficultés.	Les cadres font parfois le point sur les problèmes de TMS. Ils indiquent ce qui peut expliquer l'augmentation des douleurs.	Le comité TMS procède régulièrement à l'analyse d'un tableau de bord intégrant les données de santé, les restrictions et les situations ou prises en charge difficiles.					
Suivi d'indicateurs de santé au travail			0	1	2		
Le référent santé-sécurité (ou le CHSCT) a pris connaissance du dernier cas de TMS : il propose de refaire une « piqûre de rappel gestes et postures ».	L'un des membres du comité TMS, aidé du médecin du travail a analysé avec les salariés plusieurs postes qui font l'objet de modifications. Le groupe a donné des suggestions pour l'année prochaine.	Contraintes et ressources sont identifiées. Les besoins des salariés pour qu'ils puissent bien faire leur travail sont régulièrement discutés. Le comité TMS en déduit des recommandations toujours plus fines pour les services.					
Niveau d'analyse et efficacité des actions			0	1	2		
Axe 3 : La situation est-elle analysée collectivement et périodiquement ?			0	1	2	3	4
La fois où l'on a traité des TMS ? C'était quand Jacques a repris le travail après son épicondylite, il a du changer de service.	Chaque année le CHSCT examine les actions TMS proposées par le référent santé-sécurité. Elles sont priorisées selon la gravité des situations (facteurs de risque et effets).	Le programme annuel de prévention est concerté. Sa réalisation implique différents services. Il est animé par une délégation de la direction.					
Présence d'un dispositif actif de prévention			0	1	2		
Des remplacements sont régulièrement organisés quand les prises en charge sont trop difficiles. Dans une petite équipe, on essaye de s'aider.	Les recherches d'aménagements ont permis de préciser nos critères pour l'achat de mobilier et de matériels ou pour formaliser un contrat. Nous discutons des façons de travailler.	La piste organisationnelle et l'articulation entre métiers sont systématiquement explorées. Nous tirons nos enseignements de nos réalisations et recherchons de nouvelles solutions.					
Actions concrètes sur les causes des TMS			0	1	2		
Axe 4 : Les principales actions de prévention sont-elles réalisées ?			0	1	2	3	4



Niveau 0 (non initié)	Niveau 1 (initié)	Niveau 2 (complet)					
Il y a quelques temps, il y avait des actions TMS mais depuis les changements de responsables, plus rien...	Le référent santé-sécurité s'efforce de mobiliser régulièrement les responsables et chefs d'équipe sur la prévention des TMS.	Les actions TMS sont révisées chaque année et mobilisent de nombreux services. Direction et CHSCT (ou comité TMS) assurent la continuité depuis maintenant 6 ans.					
Continuité du dispositif de prévention			0	1	2		
Comment faire de la prévention dans ce contexte économique ? Ce serait des coûts supplémentaires !	Le nouveau bâtiment (ou service) prend en compte les conditions de travail des personnels (implantation, équipements, temps de travail et horaires, répartition des tâches...).	La direction investit dans la qualité des équipements et le développement des compétences.					
Intégration de la prévention aux projets et développement de la structure			0	1	2		
Axe 5 : La prévention est-elle intégrée au fil des changements de la structure ?			0	1	2	3	4